

# Appel à Manifestation d'Intérêt

## « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



**Déploiement d'équipements et de services en faveur des modes de déplacement dits « actifs », alternatifs à l'usage de la voiture individuelle.**

*« Action - Retour d'Expérience »*

*Communauté de Communes du Grand Autunois*



## 1. La collectivité

**Nom:** Communauté de Communes du Grand Autunois

**Adresse:** 7 route du bois de sapins – 71 400 AUTUN

**Type de collectivité ou territoire:** Communauté de communes

**Site internet:** <https://www.grandautunoismorvan.fr/>

**Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...)** : <https://fr-fr.facebook.com/legrandautunoismorvan>

**Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...)** :

- Agenda
- Contrat local de santé

**Typologie de territoire** : Territoires peu denses

**Population (nombre) de votre collectivité ou territoire** : 36 476 hab.

## 2. Présentation de l'action en santé-environnement

### **Titre : Déploiement d'équipements et de services en faveur des modes de déplacement dits « actifs », alternatifs à l'usage de la voiture individuelle.**

**Contexte** : La Communauté de Communes a été déclarée lauréate de l'appel à projets « TEP CV », Territoire à énergie positive pour la croissance verte, en juillet 2016. Elle a pu ainsi bénéficier de subventions du Ministère de l'Énergie, de l'Environnement et de la Mer, qui lui ont permis de financer des actions pour promouvoir les modes actifs (vélo et marche à pied), alternatifs à l'usage de la voiture individuelle. Ces modes actifs représentent aujourd'hui une alternative efficace à l'automobile, avec comme avantage sanitaire majeur de contribuer à la réduction du bruit et des pollutions atmosphériques, et de proposer une activité physique régulière aux usagers. Cela est un véritable enjeu dans nos territoires ruraux, où la plupart des habitants ont recours à la voiture individuelle pour leurs déplacements quotidiens, et y sont très attachés pour des raisons « pratiques » (longue distance, météo, routes pentues, ...).

#### **Rattachement de l'action à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE...) :**

- PCAET

- PRSE Bourgogne-Franche-Comté, SCOT

- Le PAMA (Plan d'Action pour les Mobilités Actives) a été lancé par le décret 2015-808 du 2 juillet 2015. Il comporte un certain nombre de mesures et de dispositions réglementaires visant à favoriser la marche à pied et la bicyclette en tant que modes de déplacement.

**Description/objectifs de l'action en santé-environnement** : La Communauté de Communes a souhaité intégrer les enjeux de santé-environnement à sa politique de mobilité, en proposant aux usagers de nouveaux équipements et services les incitant à recourir à des modes actifs pour leurs déplacements (4ème axe stratégique du Plan régional Santé Environnement Bourgogne-Franche-Comté). Pour rappel, les mobilités actives contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles contribuent également au développement de l'exercice physique, une priorité de santé publique qui vise notamment à prévenir les maladies chroniques non transmissibles et la perte d'autonomie.

- Equipements visant à recourir à la marche à pied et au vélo :

La Communauté de Communes a implanté sur son territoire du mobilier visant à inciter touristes et habitants à recourir à la marche à pied ou au vélo dans leurs déplacements.

Ont ainsi été implantés cinq pupitres panoramiques sur Autun, sur lesquels sont représentés les principaux sites touristiques du territoire, ainsi que des temps piétons et vélos pour s'y rendre. Les pupitres sont installés à Autun aux lieux suivants : la Gare, la Place du Champ de Mars, la Cathédrale, la Pierre de Couhard et la Croix de la Libération. Chaque pupitre est différent, et recouvre des informations à la fois historique et touristique sur ce que le lecteur peut voir face à lui (monuments, paysages...). Des temps en vélos électriques sont mentionnés pour les sites touristiques les plus éloignés.

Des appuis-vélos (72) ont également été mis en place sur l'ensemble du territoire. S'y ajouteront prochainement des appuis-vélos équipés de borne de recharge électrique, qui mailleront l'ensemble de la Communauté de Communes. Ces équipements faciliteront le recours au vélo et au vélo à assistance électrique, de plus en plus plébiscité par les usagers dans un territoire étendu et de basse montagne. Une cartographie interactive est en ligne sur le site du Grand Autunois Morvan. Un système de filtres permet de localiser les appuis-vélos, les bornes de recharge pour vélos électriques, les pupitres, les voies vertes et chemins de randonnée.

- Lancement d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) de longue durée à compter du 1er octobre 2019 :

La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan a acquis une flotte de 28 vélos électriques, qui vont être proposés en location de longue durée aux habitants du territoire à compter du 1er octobre 2019, afin de les inciter à recourir au vélo dans leurs déplacements quotidiens. Les locations proposées seront d'un mois, trois mois, ou six mois.

Le service de location de VAE est réservé aux personnes de 18 ans et plus, habitant l'une des communes de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan. L'objectif est de permettre aux habitants de tester ce mode de déplacement dans leur quotidien, sur une durée suffisamment longue pour les inciter ensuite à acquérir ce type de vélo, et à l'utiliser régulièrement en substitution à la voiture individuelle.

**Résultats attendus ou observés de l'action :**

- augmentation du nombre d'habitants ayant recours au vélo, vélo électrique ou à la marche à pied dans leurs déplacements quotidiens
- augmentation du nombre de touristes ayant recours au vélo, vélo électrique ou à la marche à pied dans leurs déplacements sur le territoire

**Populations "cibles" de l'action :**

- Les habitants du territoire de la Communauté de Communes (sans critère spécifique, les actions et équipements sont ouverts au « tout public »)
- Les touristes

**Facteurs de réussite de l'action :**

- Réalisation au préalable d'un schéma local de mobilité, avec un bureau d'études, qui avait permis d'établir un diagnostic ainsi qu'un plan pluriannuel d'actions, notamment sur le développement des modes doux, en concertation avec les acteurs locaux du territoire (élus, associations, entreprises, établissements scolaires, ...)
- La coordination en interne entre les différents services de la collectivité, dont les compétences étaient nécessaires à ce projet (pôle mobilité, pôle tourisme, services techniques, service urbanisme, géomaticien, service communication...), en mode « projet », - la coordination en externe avec les acteurs concernés (office de tourisme, parc naturel régional, propriétaires de sites touristiques identifiés, maires des bourgs-centre, architecte des bâtiments de France...)
- Une volonté politique forte
- La communication pour relayer l'existence de ces nouveaux outils aux usagers du territoire

**Label :** Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP CV)

**Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) :** plus de 1 an

**Année de mise en œuvre de l'action :** 2019

**Dispositif d'évaluation de l'action :** Oui

**Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action :**

- Nombre de personnes ayant recours au service de location de vélos de longue durée
- Nombre de vues pour la carte interactive téléchargeable sur le site de la CCGAM (sur laquelle sont géolocalisés les équipements)

**Thématique(s) :** - Aménagement, urbanisme, transport/mobilités

**Mots-clefs :** Modes actifs, vélo, marche à pied, vélo à assistance électrique, mobilité douce, mobilité active, appuis-vélos, recharge vélo électrique

### 3. Montage

**Gouvernance :** Le projet a été porté par le pôle mobilité de la CCGAM (rattaché à la Direction de l'Attractivité), avec un relai politique via le Vice-Président en charge de la mobilité.

Dès le démarrage du projet, une concertation a eu lieu, en interne avec l'ensemble des services de la collectivité impactés (service technique, urbanisme, pôle tourisme, service communication), et en externe avec l'ensemble des partenaires impactés (OT, Parc naturel, maires des communes concernées, ...) pour leur présenter le projet et les retours attendus de chacun.

Et des « COTECH » ont ensuite eu lieu de tout long de la mise en œuvre du projet, avec des phases successives de validation (ex : validation des implantations retenues pour le mobilier avec les maires concernés et les ABF, validation du contenu des pupitres avec l'OT et les services Culture de la Ville centre, ...).

#### **Partenaires impliqués dans le l'action :**

- Partenaire(s) privé(s)
  - Loueurs et vendeurs de vélos
  - Propriétaires des sites touristiques identifiés (sur lesquels des appuis et recharge vélos ont été posés)
  
- Partenaire(s) associatif(s)
  - Office de tourisme
  - Associations sportives
  
- Partenaire(s) public(s)
  - Ville-centre et bourgs centre de la Communauté de Communes
  - Parc naturel régional
  - Conseil régional
  - Architecte des Bâtiments de France
  
- Opérateur(s)
  - Prestataires de service ayant répondu au marché public (entreprise de fourniture et de pose de mobiliers, graphiste pour la réalisation du contenu des pupitres, vendeurs de vélos à assistance électrique)
  
- Partenaire(s) financier(s)
  - L'Etat (interlocuteur = DDT)
  - La CCGAM

-----

A retrouver sur le site : [territoire-environnement-sante.fr](http://territoire-environnement-sante.fr)



*Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.*

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*